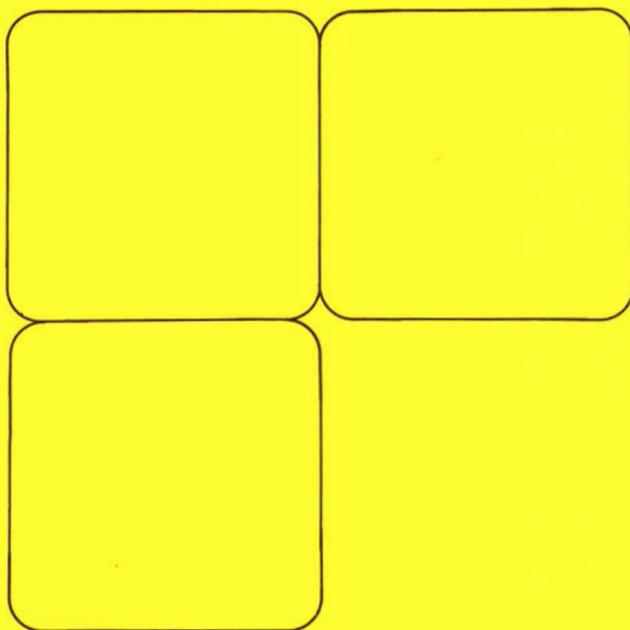


SCRABBLOPHILE



19

M AI 1984

JOURNAL DE LA FÉDÉRATION
SUISSE DE SCRABBLE®

CASE POSTALE 37
1870 MONTHÉY

Au Club, les festivals de scrabble, c'est plus gai!



Au programme du 1er semestre 1984:

Château des Rotoirs à St. Aubin-Sur-Gaillon en France (Normandie) • du 4 au 6 mai 1984.
Week-end détente scrabble.

Saint-Tropez • du 18 au 20 mai 1984.
Le festival de la Côte d'Azur.

Vittel • du 14 au 26 septembre 1984.
Tournoi homologué.

En outre, nous vous proposons un exceptionnel

«Week-end de scrabble à Villars»

du vendredi soir 7 septembre (pour le dîner) au dimanche soir 9 septembre (après le dîner) le tout pour la somme, très étudiée, de **Fr. 215.-**

Outre le **tournoi amical de scrabble**, vous aurez la possibilité d'effectuer des randonnées dans les Préalpes vaudoises, de pratiquer de nombreuses activités sportives: tennis, piscine, yoga, bicyclette, etc., de pêcher par la gourmandise, de participer aux soirées animées ou plus simplement de vous adonner au douce farniente! Renvoyez-nous le coupon de cette annonce et vous saurez tout sur le programme spécial de Villars. En outre, le Trident, le catalogue d'été du Club Méditerranée vous renseignera sur l'offre complète – soit plus de 100 villages répartis de par le monde où, presque partout, vous pourrez vous exercer à votre hobby favori, avec ou sans «professeur» de scrabble.

Club Méditerranée

Passez de vraies vacances sans compter!

Club Méditerranée, Quai Général-Guisan 28, 1204 Genève, 022 28 11 44.



Envoyez-moi le programme détaillé du «week-end de scrabble à Villars» du 7 au 9 septembre.

Envoyez-moi gratuitement et sans engagement le catalogue d'été du Club Méditerranée

en français en allemand

Je suis déjà adhérent du Club oui non

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

NPA: _____

Lieu: _____

A envoyer à: Club Méditerranée, Quai Général-Guisan 28, 1204 Genève, à l'attention de Madame Pougner

Chers amis,

La saison scrabbleuse bat son plein, et je m'efforce de vous donner un compte-rendu des tournois, mais vu les impératifs de l'imprimerie, les nouvelles arrivent souvent un peu tardivement.

J'attends volontiers des jeux, des remarques et des informations sur la vie des clubs.

Merci à Jean Lévy de Montpellier pour ses remarques et la partie intéressante qui paraît dans ce numéro.

A vous lire,
Liliane

=====

CARNET DU BONHEUR

Félicitations et longue route pleine de "maxi" heureux à Guy PERIS qui a épousé Mlle Daniela DENTI le 28 avril dernier.

=====

CHRONIQUE FEDERALE

=====

Le comité s'est réuni le 24 avril et a "figolé" le règlement INTERCLUBS que vous trouverez dans ce numéro.

Les rencontres devront commencer dès septembre et se terminer mi-juin.

Les clubs recevront des feuilles d'inscription courant juin 1984. Toute question est à envoyer par écrit à J.P. FESTEAU-1 rue Neuve-

1024 ECUBLENS

CHAMPIONNAT DU MONDE 1984

=====

Pour le moment, 33 Suisses (joueurs et accompagnants) prendront l'avion pour Montréal le 4 ou le 8 août.

=====

ATTENTION ; ATTENTION'

=====

Dans la liste des clubs parue le mois dernier, il faut rectifier:

Club de CAROUGE (Genève) se réunit le jeudi soir à 19h.45

Salle des Charmettes

3, rue des Charmettes

CAROUGE

=====

D'autre part, le 31 mai, le 6 septembre et du 15 juillet au 23 août 1984 il jouera à la Salle des Pompiers
rue Alex.Gavard, 29
Carouge.

Que ce club excuse ce lapsus !

GRILLE VAINQUEUR DU SCRABBLE A TIROIR DE MARS 1984

1. L A L S E R O	ALLERS	H 7	14	14
2. O + N A L M ? A	ANORMAL(E)	11 E	82	96
3. I E B I D Z	BINIEZ	F 9	39	135
4. D I + V L M C W	rejet [CDILMW]			
5. E N U I U I L	LIEZ	14 B	28	163
6. A N P Q U + E I	PU	A 14	29	192
7. G K R U T E N	PANIQUE(E)	L 4	98	290
8. G N R U + ? T S	TEK	G 5	43	333
9. E J I R E M O	URG(E)NTS	I 1	73	406
10. M + E N O A H T	REJOUE	1 E	42	448
11. S U F B U E D	METHANOL	B 7	70	518
12. B E F U + F R E	SUD	12 L	42	560
13. B E E U + T H E	HEBETUDE	N 6	74	673
14. O X A O D C Y	OXYDA	C 3	54	727
15. C O + E S G A S	COASSE	15 J	58	785
16. G + U I N V S E	VEINE	8 A	52	837
17. G S U + E O R N	SURGEON	0 1	87	924
18. E T R A T A C	TAXERA	4 A	32	956
19. C T + D I L M V	VIE	10 J	29	985

TIRAGE IMPOSE No 5

S R N M A E T, G E I A N I N E L S E C E O, D B E U U I ?, D
 A, S U N E Q Q M, A Z B E, J H T T E, V A R S U R I, F A W L E
 R A, V U P O M, R O C D, L L E F, A P I R, A T K ? Y, N O X U, S
 E T H I, E O I T N E, O E L I S.

Délai de retour de la grille : 30 juin 1984

Adresse : Renée REY, Case postale 62
 1870 MONTHÉY

PALMARES DU CONCOURS DE MARS 1984

1. Chapatte Michel, Chx-Fds	19	38
De Bluts Suzanne, Léman-Pully	19	31
Matthey Betty, Chx-Fds	19	38
Pittet Gisèle, Onex	19	54
Rothenbuhler Yvonne, Carouge	19	51
Tschaen Eugène, Colmar	19	51
Pialat Michel, Paris	19	64
Gotfryd René, Liège	19	36
9. Berset Gertrude, Chx-Fds	16	35
Fournier Alain, Seujet	16	52
Kohli Marcelle, Chx.Fds	16	35
Mauerhofer Eliane, Neuchâtel	16	22
Personeni Magda, Riviera	16	43
Stettler Jeanine, Léman-Pully	16	29
Stoss Pierre, Seujet	16	43
Struchen Suzanne, Riviera	16	47
Tissot Madeleine, Onex	16	44
18. Mantel Alice, Neuchâtel	15	21
19. Cottet Léonie, Monthey	12	50
Kaestli Raymonde, Monthey	12	50
21. Elia Lily-Marie, Onex	11	20
22. Chappex Paul, Martigny	8	28
23. Crozzoli Anouk et Gianni, Martigny	6	11
24. Scrabble-Club Charmey	5	24
25. Aubert Marcelle, Riviera	3	4

Classement apres 8 manches

1	FALCOZ Jean-Marc	360	71	CADURY Katherine	70
2	POSSOZ Anne	344	72	FARGETTE Jeanine	69
3	KEIM Meronique	334	73	DURAZ Georgeanne	68
4	HEPP Thierry	321	74	NIQUILLE Françoise	66
5	PITTTÉ Gisele	315	75	KOZUCHOWSKI Kathia	65
6	WALTENSPUHL Henri	275	76	FLEURY Josette	63
7	PERIS Guy	268	77	KAESTLI Raymonde	62
8	MUSTER Yvan	253	78	MEAN Pierre	61
9	RITHNER Camille	250	79	STETTNER Jeanine	59
10	FOURNIER Alain	247	80	MONNAT Jean-Louis	58
11	KEIM Marylise	236	81	THEVENOZ Claudine	52
12	BERLIE Jacques	235	82	ANTHOINE Michele	50
13	ROUX Monique	232	83	HANTEL Alice	48
14	ELIA Anne	220	84	MAYOR Veronique	45
15	THARIN Claude	219	85	JEANNOTTAT Gaby	44
16	REY Renee	217	86	BIOLLAZ Jacqueline	43
17	BLATTER Roland	212	87	PEIRY Rachel	42
18	JACQUERIOZ Françoise	210	88	ROMANENS Doris	40
19	REY-BELLET Michel	209	89	AUBERT Marcelle	38
20	SPAGNOLI Monique	200	90	REY Patricia	38
21	SCHLUMPF Christiane	198	91	BUDRY Nathalie	37
22	LOPEZ Claudine	195	92	GRETILLAT Claudine	37
23	ELIA Lily-Marie	189	93	BERSET Claire-Lise	36
24	BERTRAND Mireille	187	94	MUHLHEIM Denise	36
25	RIBONI Marie-Claire	186	95	BALET Roselyne	35
26	HUMBERT Silvy	178	96	GILLIERON Roxane	35
27	HANSELMANN Marguerit	176	97	BERGER Mady	34
28	UDRIOT Annelyse	174	98	GILLIOZ Jacqueline	30
29	GOBET Daisy	170	99	PERRET Gabrielle	30
30	PERRET Simone	170	100	CHADUC Marie-Claire	28
31	GOBET Jean-Pascal	168	101	NDJEKERI Noel	28
32	JORO Roseline	163	102	BEAUD Malou	24
33	DECLARD Jacqueline	167	103	DUCHOUD Regine	23
34	STUCHEN Suzanne	155	104	ALLEMANN Carmen	21
35	ROTHENBUHLER Yvonne	153	105	GROSS Josiane	21
36	ROUX Christine	150	106	THOMI Jacqueline	21
37	MATTHEY Marcia	151	107	VOUILLOZ Simone	21
38	ROUX Patricia	148	108	ROH Rosamunda	20
39	COSSA Maurice	147	109	HAUERHOFER Eliane	17
40	UIDAL Roseline	140	110	PIGNAT Nelly	17
41	RIEDER Madeleine	139	111	KISSLING Daniel	18
42	DURAZ Carmen	135	112	TELLEY Dominique	16
43	DELAUY Christian	130	113	ESCANEZ Gisele	14
44	JEANNERET Patrice	125	114	CHAPATTE Christian	12
45	MARCANTI Nicole	124	115	MATTHEY Betty	12
46	HEICHTRY Michele	121	116	CHASSOT Gilberte	11
47	NIQUILLE Francis	120	117	ZABOT Christiane	0
48	LACHAT Josette	116	118	PILLOUO Henri	6
49	KEIM Christian	113	119	PAGANI Annelyse	5
50	PERSONENI Magda	109	120	GOUGGINSBERG Rina	4
51	BLATTER Leonie	106	121	FERNAND-LAURENT Jean	3
52	DORSAZ Daniele	106	122	GACHET Colette	3
53	STEINER Suzanne	104	123	DUBOIS Xavier	1
54	DAUVERGNE Marianne	100			
55	MELLANA Rose	99			
56	THURLER Michele	98			
57	CHAPPEX Paul	96			
58	KISSLING Marie-Jose	96			
59	STRAHM Françoise	96			
60	GAGNAUX Josiane	91			
61	TISSOT Madeleine	91			
62	SCHULTESS Monique	89			
63	De BLUTS Suzanne	88			
64	KAMMACHER Liliane	85			
65	CHAPPEX Fernande	83			
66	REY Maryvonne	83			
67	WANDFLUEH Pollyanna	80			
68	SERVANT Jeanine	79			
69	SAUTEUR Didier	78			
70	FESTEAU Jean-Paul	74			

ALTITUDE 4478

Deuxième édition "Objectif CERVIN"

Partir de Vouvry pour aller au sommet du Cervin, et ça en une nuit et des poussières, il faut le faire... et c'est avec un plaisir non dissimulé que plus de quatre-vingts joueurs l'ont fait.

Et en route pour les premiers 800 "mètres", pas de problème, nous sommes en pleine forme; forme que nous tiendrons avec plus ou moins de vaillance jusqu'au bout. A la montée, on s'essouffle un peu, et quelques-uns en profitent et prennent définitivement de la distance. Ah, le bougre, il la veut sa première place tout là-haut, car ne savez-vous pas que sur le Cervin des scrabbleurs, il n'y a au sommet qu'une seule place, n'est-ce pas Didier Clerc ? Bravo à toi!

Quant aux autres, ils flanent et admirent le paysage en pensée; de temps en temps, ils accélèrent le pas (je devrais dire les points) pour parvenir à dépasser les 4000 mètres (ou points, comme vous voulez..)

Je n'ai pas envie de vous donner un classement complet car nous avons tous gagné des heures de plaisir et d'amitié.

Merci aux organisateurs, aux arbitres, à la buvette toujours bien garnie de bonnes choses.

Merci à tous les (V) ouvriers et (V)ouvrières.. et préparons-nous pour la troisième montée au Cervin.

Yvonne Rothenbühler

=====

5 manches ont été jouées de 19h. à 11 heures le lendemain

Elles ont été remportées par :

1e manche : Christian KEIM (Martigny)
2e manche : Didier CLERC (Grenoble)
3e manche : Suzanne STRUCHEN (Riviera)
4e manche : Marc BONNET (Strasbourg)
5e manche : Didier CLERC (Grenoble)

Voici les 10 premiers du classement final :

1. Didier CLERC (France) 4488 pts	6. J.M.FALCOZ (Seujet) 4375 pts
2. Marc BONNET (") 4465 "	7. J.F. GUILLAUME (Sion) 4356 "
3. Danièle DORSAZ (Monthey) 4424 "	8. M.LEVANDOSKI (France) 4332 "
4. BOLLE-REDAT (France) 4401 "	9. Nicolas MARTIN (Léman) 4325 "
5. Chr. KEIM (Martigny) 4385 "	10. Suz.STRUCHEN (Riviera) 4321 "

=====

IMPORTANT

POUR LES CHAMPIONNATS SUISSES DU 16 AU 17 JUIN, POSSIBILITE DE DORMIR DANS LES LOCAUX DE LA PROTECTION CIVILE , DORTOIRS AVEC DOUCHES (PRENDRE SON SAC DE COUCHAGE) POUR LA SOMME DE FR. 6.-- ME TELEPHONER L.KAMMACHER (94 06 88)

CHAMP. DAUPHINE-SAVOIE 1984 (PAIRES) I

E I I P R R U	H 4	22
-- A A N N S S U	10 H	17
N + A E I O S S	I 1	70
A A C E E R R ?	M 3	76
E E L N P Z ?	K 6	70
B D E I O R U	12 F	86
A C E E G H L	2 C	67
E G + A E G U U	N 2	39
E G + I L N T U	13 C	27
B E I M O R T	D 8	72
R T + A M N O K	14 J	39
N O R T + E F T	9 F	46
D D L O T U X	15 A	149
-- D D E L I S T	O 6	42
E J O Q T W Y	E 1	72
O Q W Y + F I L	8 A	36
	10 B	34
		964

* ou OPINASSE en 4 G

1. 959 FALCOZ/HEPP
2. 957 NINO/PRADAL

CHAMP. DAUPHINE-SAVOIE 1984 (PAIRES) II

D G O O P W U	W U	H 7	22
D G O O P + A B	B O P	G 8	12
A D G O + E M O		10 E	14
M O + D D E E F	DEM O D E	E 10	18
-- A L N Q U U ?	A U G U E L	H 10	60
A N + C F H I N	F I C H E	15 A	51
A N N + E N T Y	D Y N E	14 E	33
A E N N T + H U	M A N Q U E N T	12 E	32
H + B E N O R U	H E R B U	I 3	27
N O + E R U V Z	N O U V E R E Z	4 F	46
U + A A D E E M	E V A D A I	B 10	24
E M + A I L O T	M O L E T A I	C 6	69
-- E I J O S U X	B I J O U X	6 I	46
E S + C E E I S	E X C I S E E S	N 5	71
-- A E F I L P S	F L A P I E S	A 4	101
- E G I L N R S	I N N O U V E R E Z	4 D	42
E G L R S + K R	S K I E	8 L	42
G L R R + E L T	H E R B U E	I 3	16
G L L R R + E I ?	K A R T	M 8	21
? + A M R R T T	G R I L L E	O 9	34
R T + A I N S S	T R A M S	O 1	22
	T R I S S A N T	I H	77
			880

1. 879 FALCOZ/HEPP
2. 862 BEGOU/LAIK

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

1. ORGANISATION GENERALE

- 1.1 La Fédération Suisse de Scrabble organise un championnat annuel inter-clubs, ouvert à tous les joueurs qui lui sont affiliés.
- 1.2 Le championnat se déroule tout au long de la saison, celle-ci est comprise entre le 1er septembre et le 15 juin.
- 1.3 Chaque club peut aligner autant d'équipes qu'il le désire pour autant qu'il respecte les règles particulières et les limitations du présent règlement.
- 1.4 Des joueurs affiliés à un club ne pouvant inscrire une équipe peuvent effectuer le championnat interclubs avec un autre club.
- 1.5 Une équipe ne peut comprendre plus de deux joueurs d'autres clubs suisses.
- 1.6 Lorsque le nombre d'équipes le justifie, le championnat se déroule en plusieurs groupes qui portent les chiffres romains I, II,....
- 1.7 Si un seul groupe est formé, le titre de champion suisse interclubs sera décerné au vainqueur d'un tour final auquel pourront participer les équipes qui auront terminé aux trois premières places du groupe.
- 1.8 Si plusieurs groupes sont formés, le titre de champion suisse inter-clubs sera décerné au vainqueur d'un tour final auquel pourront participer les équipes qui auront terminé premières de chaque groupe.
- 1.9 Tous les matches, y compris les matches de barrage éventuels, sont réputés matches officiels au sens des règlements de jeu.
- 1.10 Sont admises à participer aux championnat interclubs, toutes les équipes inscrites par leur club à la F.S.Sc. dans les délais fixés par la Commission Interclubs (C.I.).
- 1.11 Si plusieurs équipes représentent un même club, elles doivent se conformer aux dispositions régissant leur participation.
- 1.12 Le club accueillant dans son ou ses équipes des joueurs d'un autre club est responsable d'eux envers la Fédération.
- 1.13 Dans chaque groupe, évoluent un maximum de 12 équipes et un minimum de 6 équipes.
- 1.14 Dans la mesure du possible, le nombre d'équipes composant un même groupe est pair.
- 1.15 Le championnat se joue en un tour, le calendrier établi par la C.I. déterminant l'équipe recevante. Les deux équipes peuvent cependant décider de se rencontrer sur terrain neutre.

2. FONCTIONNEMENT

- 2.1 Au sein de chaque groupe, chaque équipe rencontre toutes les autres équipes engagées, sauf en cas de forfait (sur une partie).
- 2.2 Si à l'issue du championnat, plusieurs équipes sont à égalité de points et que cette situation empêche, soit de décerner le titre, soit de désigner les équipes devant participer au tour final, une épreuve de barrage doit être disputée entre ces équipes en un lieu et à une date fixés par la C.I.

- 2.3 Une épreuve de barrage se dispute sur une partie.
- 2.4 Si à l'issue de la partie les équipes sont toujours à égalité, une troisième partie sera jouée entre les ex aequo et ainsi de suite.

3. LES ORGANISATEURS

- 3.1 Le club organisateur, en principe celui qui reçoit, met à disposition du juge-arbitre les aides nécessaires: préposé au tableau, collecteurs de billets, etc...
- 3.2 Le matériel de jeu est fourni par:
 - 3.21 le club organisateur : - tableau d'affichage
 - jetons complets avec sac opaque ou sabot de baccara
 - chronomètre
 - dictionnaire Larousse en vigueur
 - Beschereille en vigueur
 - règlement international en vigueur
 - 3.22 la fédération : - feuille de marque
 - feuille de résultats en 3 exemplaires, fournie avec le dossier des interclubs
 - formulaire pour recours, fournie avec le dossier des interclubs
 - feuilles d'arbitrage
 - billets de correction d'arbitrage
 - règlement des interclubs en vigueur
 - pour chaque joueur, petits billets
 - enveloppe de retour
- 3.3 Si les organisateurs ne peuvent fournir un local raisonnablement adéquat pour le déroulement de la partie, le juge-arbitre peut déclarer l'équipe organisatrice "forfait".
- 3.4 La distance minimale entre deux joueurs est de 80 cm. Si les joueurs se trouvent face à face, les organisateurs doivent placer entre les joueurs un écran suffisant pour que la régularité de la partie soit respectée.
- 3.5 Des scrabbleurs ne faisant pas partie des équipes, mais désirant jouer sur le même tirage sont autorisés à jouer dans la même salle à condition que leur présence ne trouble en rien le déroulement de la rencontre.

4. LES EQUIPES

- 4.1 Chaque club inscrit autant d'équipes qu'il le désire, chacune étant composée de 4 joueurs au minimum et d'un nombre indéfini de remplaçants, ainsi que d'un arbitre adjoint.
- 4.2 La composition des équipes est du ressort exclusif des dirigeants des clubs, pour autant que les dispositions de l'article 4.5 soient respectées.
- 4.3 Lorsqu'un club aligne plusieurs équipes, celles-ci sont désignées par une lettre A, B,.....

4.4 Qualification des joueurs

- 4.41 Une équipe ne peut comprendre plus d'un joueur étranger non domicilié en Suisse.
- 4.42 Le club alignant plus d'une équipe transmet au Comité, avant le délai fixé, une liste de 4 joueurs au minimum par équipe alignée.
- 4.43 Un joueur inscrit dans une équipe ne peut pas jouer dans une autre.
- 4.44 La sélection d'un joueur remplaçant dans une équipe est effective dès qu'il a participé à une rencontre avec l'équipe.
- 4.45 Un nouveau joueur peut en tout temps être qualifié dans une équipe à condition de ne pas l'être déjà dans une autre et de satisfaire à toutes les exigences du règlement.

4.5 Ne sont pas admis à jouer:

- 4.51 les joueurs qui sont sous le coup d'une interdiction ou d'une suspension.
 - 4.52 les joueurs qui ne sont pas titulaires d'une licence F.S.Sc.
 - 4.53 les joueurs qui ne respectent pas les points 4.41 à 4.45.
- 4.6 L'équipe alignant un joueur non admis perd la rencontre par forfait sans droit de recours.

5. LES CAPITAINES

- 5.1 Chaque équipe est conduite par un capitaine, nommé par le club qui a inscrit l'équipe.
- 5.2 Le capitaine, dont l'équipe ne présente pas de juge-arbitre et/ou d'arbitre-adjoint, le ou les désignera parmi ses joueurs.
- 5.3 Le capitaine présente la liste des joueurs et l'arbitre-adjoint; il représente l'équipe, signe la feuille des résultats, contrôle le déroulement du match, introduit les réclamations et les recours, il peut transiger, acquiescer et déclarer forfait.
- 5.4 Si un capitaine d'équipe considère que le juge-arbitre n'a pas respecté le présent règlement, il doit le mentionner immédiatement sur la feuille des résultats.

6. LE JUGE-ARBITRE

- 6.1 Pour chaque match, le club recevant délègue obligatoirement un juge-arbitre.
Pour chaque match, les clubs délèguent obligatoirement un arbitre-adjoint.
- 6.2 Les arbitres-adjoints sont tenus de respecter les directives du juge-arbitre.
L'arbitre d'une équipe comptabilise et vérifie les points des joueurs de l'équipe adverse.

- 6.3 Le juge-arbitre doit répondre à toutes les dispositions prévues par le règlement d'arbitrage.
- 6.4 Le juge-arbitre applique intégralement le règlement édicté par la Fédération Internationale de Scrabble.
- 6.5 Le juge-arbitre vérifie que le matériel destiné au tirage et au chronométrage est conforme aux exigences de jeu.
- 6.6 Le juge-arbitre procède au tirage des lettres et est tenu d'en prendre note.
- 6.7 Le juge-arbitre veille à ce que le plus grand soin soit apporté à l'élaboration de la feuille des résultats. Il est seul responsable de celle-ci et la transmet complétée et signée dans les 48 heures à la C.I. accompagnée du tirage de la partie, des billets de jeu et des feuilles d'arbitrage (cachet de la poste faisant foi).

7. LE CALCUL DES POINTS

- 7.1 L'équipe victorieuse est celle qui a obtenu le plus de points à l'issue du match.
- 7.2 Les matches sont comptabilisés comme suit :

- match gagné	3 points
- match nul	2 points
- match perdu	1 point
- forfait	0 point

8. LE FORFAIT

- 8.1 Une équipe perd un match par forfait :
 - si elle ne présente pas au moins trois joueurs
 - si elle présente un joueur non admis au sens du présent règlement
 - si elle n'est pas prête à jouer au plus tard 15 minutes après le début prévu du match. Le délai doit être prolongé au plus jusqu'à une heure pour un cas de force majeure, si celui-ci a été annoncé à temps.
 - si les organisateurs ne peuvent fournir un local raisonnablement adéquat (équipe recevante)

9. LE CALENDRIER

- 9.1 Un calendrier des rencontres est fixé avant le début du championnat.
- 9.2 Du lundi au vendredi, l'heure fixée pour les rencontres est 20 heures, sauf accord entre les clubs.
- 9.3 Les rencontres peuvent être avancées ou retardées de 3 jours au plus, moyennant accord entre les deux équipes concernées et avis à la C.I.
- 9.4 Dans le calendrier, l'équipe recevante est celle mentionnée en premier.
- 9.5 Les cas de force majeure seront tranchés par la C.I.

10. LES RESULTATS

- 10.1 Le juge-arbitre est tenu de faire parvenir l'enveloppe de retour dans les 48 heures à l'adresse ci-dessous (cachet de la poste faisant foi):
Commission Interclubs
Jean-Paul Festeau
1, route Neuve
1024 Ecublens
- 10.2 Une amende de 5.-Fr. sera infligée au club responsable de l'arbitrage pour non respect du point 10.1.

11. LES RECOURS

- 11.1 Les recours et plaintes ayant pour objet un point qui n'est pas du ressort des Règles de jeu proprement dites, doivent être adressés à la C.I. dans les 48 heures (cachet de la poste faisant foi).

12. LES CAS NON PREVUS

- 12.1 En cas de grande participation, le présent règlement pourra être revu en introduisant des divisions avec promotions et relégations.
- 12.2 Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la C.I.

13. INSCRIPTION DES EQUIPES

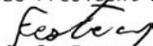
- 13.1 Chaque club verse à la Fédération la somme de 50.-Fr. par équipe inscrite.

Le présent règlement, rédigé par Jean-Paul Festeau et approuvé par le Comité dans sa séance du 24 avril 1984, a été adopté le 5 mai 1984.

La Présidente de la F.S.Sc.


Renée Rey

Le Président de la C.I.


J.-P. Festeau

TOURNOI DU CLUB RIVIERA A LA TOUR-DE-PEILZ, le 28 avril 1984

=====
 Nous fûmes accueillis très chaleureusement par la souriante pré-
 sidente du club Riviera, Suzanne Struchen aidée par une équipe
 d'amis proches du club parmi lesquels je citerai Christian Keim
 de Martigny et M.et Mme. Gobet de Fribourg.
 Leur mérite était d'autant plus grand que leur organisation avait
 été perturbée la nuit précédente par une effraction de la buvette.
 Grâce au dévouement de tous, le buffet fut abondant et savoureux
 (la vente des recettes des gâteaux-maison serait à suggérer lors
 d'une prochaine assemblée..?) Qu'en pensent les maîtresses de maison ?

Comme toujours, lors de chaque tournoi, on a le plaisir de rencon-
 trer de nombreux visages sympathiques et familiaux, unis par le
 même virus, en dépit d'un temps superbe...

Première partie assez difficile et meurtrière pour certains a vu
 décerner la première place à notre efficace Présidente Renée REY.

D'entrée, la seconde partie a satisfait les 82 joueurs assoiffés
 de scrabbles et en état de manque...(7 scrabbles en 22 coups).

Nous avons vu aux places d'honneur, le triomphe du club d'ONEX
 avec Anne POSSOZ à la première place et Henri WALTENSPUHL à la
 seconde. Le prix Vermeil est également revenu à Lily-Marie ELIA
 du même club. (Je suis particulièrement heureuse de voir que ma
 suggestion est dorénavant appliquée avec succès). Véronique KEIM
 a remporté le prix JUNIOR .

Citons encore un solo peu payé, sur un scrabble unique de J.M.FALCOZ
 avec le mot PERONIER.

Belle planche de prix due à la dotation généreuse des commerçants
 régionaux et équitablement distribuée entre les cracks et les
 rampants.

Josette Lachat.

Voici le classement des vingt premiers après vérification

1. Anne POSSOZ (Onex)	1738 pts	12. G. PITTET (Onex)	1613 pts
2. H.WALTENSPUHL (Onex)	1721 "	13. J. STETTLER(Léman)	1610 "
3. Christ.SCHLUMPF (Monthey)	1713 "	14. Anne ELIA(Seujet)	1603 "
4. C.RITHNER (Monthey)	1703 "	15. Renée REY(Vouvry)	1602 "
5. Vér. KEIM (Martigny) J	1702 "	16 R.BLATTER (Sion)	1601 "
6. J.M.FALCOZ (Seujet)	1701 "	16 ^{ex} Chr. ROUX (L'Hosanna)	1601 "
7. P.JEANNERET (Areuse)	1661 "	18 Yvan MUSTER(Vouvry)	1598 "
8. D. DORSAZ (Monthey)	1654 "	19 Cl. LOPEZ (Martigny)	1595 "
9. F.JACQUERIOZ (Carouge)	1645 "	20. M.MEICHTRY (Sion)	1589 "
10.Cl. THARRIN (Areuse)	1635 "	21. Pat.ROUX (Léman)	1579 "
11.M.REY-BELLET (Vouvry)	1633 "	22. Lily ELIA (Onex) V	1578 "

Top des 2 parties :1884 pts.

PENTASCORBABLE (No. 19)

Alain Fournier nous propose pour ce jeu un thème :

LES VOYELLES

=====

Tirages :

1. A E I O U M P
2. A E I O U M S
3. A E I O U B N
4. A E I O U H S
5. A E I O U Q S

N'oubliez pas à chaque coup le respect du top.

Le score final (511 points proposés) n'est qu'accessoire.

Solution du PENTASCORBABLE No. 18

HIRCINS	H4	82 p.
OPIACEE	G7	78 p.
GRIFFAT	F3	88 p. (1)
UTILISANT	5D	86 p.
PERIHELIE	4D	<u>128 p.</u> (2)
		462 p.

- 1) GREFFAIT en 12 E pour 88 points ne permet pas le quadruple au coup suivant (mais 66 p. avec INSULTAT en 5H)
- 2) Si l'on n'a pas conservé la bonne piste, ce 5ème coup est injouable.

CALENDRIER

26 MAI : LEMAN 24 JUIN : PONTARLIER

CHAMPIONNAT SUISSE INDIVIDUEL

16/17 JUIN À GENEVE

29/7- 5/8 : VAL THORENS.

LA FEDERATION SERAIT HEUREUSE SI QUELQUES CLUBS ANNONÇAIENT
DES TOURNOIS POUR L'AUTOMNE.

RAPPEL : CHAMP.SUISSE PAIRES : 29/30 SEPTEMBRE

JOURNEE FRANCOPHONE : 13 OCTOBRE

LE MEUBLE RUSTIQUE

s'achète chez le spécialiste

10 000 meubles rustiques

vendus à des prix incroyables



EXEMPLES :

◀ Cette superbe
Armoire arlésienne

finition et patine
antiquaires

Fr. 890.-



◀ Ce
Buffet-vaisselier

en chêne massif
patine et finition
très rustiques
ne coûte que

Fr. 980.-

Trisconi & Fils

1870 Monthey

Tel (025) 71 42 32

Le plus grand choix de
MEUBLES RUSTIQUES de Suisse

Des centaines de tables massives, des centaines de credences, buffets, bibliothèques, secrétaires, bahuts, meubles television, salons cuir ainsi que des milliers de petits meubles pratiques

Autoroute sortie Aigle

(en face de
la Placette)

direction Monthey

SCRABBLE-CLUB	PRESIDENCE	TELEPHONE	JOUR	HEURE
CAROUGE	Y. Rothenbuhler	022/42.73.64	Me Je	14.00 19.45
LANCY	L. Kammacher	022/94.06.88	Ve	13.45
SEUJET	N. Budry	022/55.22.27	Me	20.15
ONEX (S.O.C.)	G. Pittet	022/92.95.55	Ma Ve Lu	14.00 20.15 14.00
FRIBOURG	J.-P. Gobet	037/24.57.34	Je	20.00
CHARMEY	F. Niquille	029/ 7.18.10	Ma	20.00
BASSE COURT	M.L. Mottet	066/56.77.19	Lu	20.00
BOUDRY	M.J. Kissling	038/42.40.21	Me	20.00
LA CHAUX-de-FONDS	M. Matthey	039/23.05.92	Ma	20.00
NEUCHATEL	D. Muhlheim	038/33.52.63	Ma	20.00
AREUSE-FLEURIER	P. Jeanneret	038/61.24.64	Ma	19.30
LEMAN-PULLY	M. Roux	021/71.67.36	Me	20.00
LE SENTIER	Th. Meylan	021/85.52.53	Je	20.00
RIVIERA	S.Struchen	021/54.56.21	Je	20.00
LA SAGE	J.Fernand-Laurent	027/83.17.46	Me	14.00
SION-SCRABBLE	N. Marcanti	027/23.58.84	Ma	19.45
MARTIGNY	C. Curchod	026/ 2.52.08	Ma	20.00
MONTHEY	C. Rithner	025/71.38.71	Ma	20.00
VOUVRY	Y. Muster	025/81.18.55	Lu Me	14.00 20.00

J.A. P.P.
1870 MONTHÉY

vos meilleures armes... et arbitres *les "Pialat"*

Ils vous assurent l'exactitude et l'exhaustivité du classement "logique" dû à l'ordinateur dans le relevé de tout le vocabulaire admis au Petit Larousse, source de référence officielle de la F.I.S.F.

Ils sont les meilleurs outils d'entraînement pour améliorer vos performances.

Ils sont les arbitres à consulter pour trancher sur les cas délicats ou litigieux.



LAROUSSE DU SCRABBLE® dictionnaire des jeux de lettres

Toutes les combinaisons possibles, de 2 à 8 lettres. Avec les "pages roses" de commentaires et jurisprudence.

Un volume cartonné (13 x 19 cm) ou broché (12,5 x 17,5 cm), 880 pages.

GRAND DICTIONNAIRE DU SCRABBLE® 7 + 1

Tous les tirages de 7 lettres qui permettent de réaliser des scrabbles de 7 lettres, ou de 8 lettres avec une lettre d'appui déjà posée.

Un volume broché (15 x 20,5 cm), 928 pages.

LAROUSSE
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

LAROUSSE (SUISSE) S.A., C.P. 502 1211 GENÈVE 6.